Municipalité de Scott

Toujours en mouvement depuis 1895!

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 470-2023
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 10e RUE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

Le Conseil municipal de Scott, lors de la séance ordinaire du 1er mai 2023, a adopté le règlement d'emprunt numéro 470-2023.

Ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 1 242 000 $ pour effectuer des travaux de réfection de la 10e Rue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Soutien.

Le conseil a autorisé l'emprunt de 1 242 000 $ remboursable sur une période de 10 ans.

Donné à Scott, ce 2 mai 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis public concernant le règlement numéro 470-2023, en deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal, soit au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2 mai 2023.

Michel Lefebvre
Directeur général et
Greffier-trésorier